

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 20

Artikel: Prolongation des écoles de recrues
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-710301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cylindres à fumée. On y mettait le feu à l'aide d'un petit tube d'amorçage;

Les chlorures métalliques liquides qui, dès leur mise en contact avec l'air, produisant un brouillard composé de particules de l'hydrate solide formé et d'acide chlorhydrique. Les principaux de ces chlorures métalliques liquides sont: le tétrachlorure de titane (fumigérite) et le tétrachlorure d'étain (opacite);

Les chlorures des métaux communs (zinc, cuivre), qui sont solides à la température normale, mais qui, s'ils sont vaporisés à température élevée, dégagent des fumées assez denses;

Le phosphore, dont la combustion produit des fumées d'anhydride phosphorique, opaques et suffocantes;

Le mélange d'oléum (acide sulfurique concentré) et de chlorhydrique sulfurique, qui, au contact de la vapeur d'eau de l'atmosphère, dégage une abondante fumée.

Suivant l'usage qu'on voulait en faire pendant la dernière guerre, on a eu recours à l'un ou à l'autre de ces corps fumigènes. Pour agir contre les observatoires ennemis, on s'adressait de préférence au phosphore, parce que suffocant. On en chargeait des obus. Pour masquer le mouvement des troupes, on employait le mélange d'oléum et de chlorhydrique sulfurique, soit qu'on l'envoyât dans des obus fumigènes si cet emploi devait être fait hors de la position de base, soit qu'on le répandit dans l'atmosphère à l'aide d'appareils établis à l'intérieur de nos lignes.

L'inconvénient principal de ces fumigènes réside dans leur prix élevé. De plus, on ne peut se procurer que difficilement certaines matières premières qui les constituent et qui doivent être importées de l'étranger.

La technique de l'emploi des brouillards pour se protéger des bombardements aériens se présente d'une manière différente suivant qu'on considère plus spécialement l'avant ou l'arrière. Les deux problèmes qui se posent sont:

1° A l'aide de la fumée, empêcher les aviateurs de distinguer les centres industriels, les grosses agglomérations, les cantonnements de troupes, les dépôts de munitions, les grandes gares;

2° Par des nuages artificiels, masquer l'approche d'une unité en mouvement ou, momentanément, dissimuler sa position.

Le premier des deux problèmes est de beaucoup le plus difficile à résoudre. Il s'étend, en effet, souvent à des régions vastes. De plus, la protection doit être prête à être mise en œuvre à tout moment, à la demande même de l'ennemi. Le second cas ne sera qu'occasionnel; très souvent, on sera maître de le préparer à l'avance et de le provoquer à volonté. C'est donc le premier qu'il importe d'étudier plus spécialement. Pendant la dernière guerre, on a déjà essayé de protéger Dunkerque par l'emploi de brouillards artificiels. Les essais n'ont pas été concluants, faute de moyens techniques et financiers suffisants.

Depuis la guerre, on a cherché à améliorer ces procédés. Des expériences se poursuivent d'une façon systématique à l'étranger dans ce but; mais, tandis qu'aux Etats-Unis on n'emploie guère que l'avion comme émetteur, l'Allemagne et l'U. R. S. S. accordent la préférence à des appareils très simples placés sur le sol à proximité des points à protéger.

Les essais les plus sérieux et les plus concluants ont eu lieu en Allemagne, tant en partant d'avions que d'appareils terrestres.

L.-M. Sandoz.

Gegen den Feind soll man viel Händ' und wenig Köp' brauchen. (Sagte Kaiser Ludwig III.)

Prolongation des écoles de recrues

Ainsi que l'avait laissé entendre le chef du Département Militaire fédéral, M. Minger, lors de son discours à l'Assemblée des Délégués de l'ASSO à Rapperswil, la question de la prolongation des écoles de recrues est sur le point d'être bientôt solutionnée. En effet, en date du 11 juin, le Conseil Fédéral a approuvé les termes d'un message et d'un projet de loi réalisant cette réforme nécessaire impérieusement par la réorganisation de l'armée et de l'instruction.

Nous sommes heureux d'avoir été des premiers à signaler à l'attention de nos lecteurs les critiques émises sur notre armée, à la suite des manœuvres de l'an dernier, par le général français Clément-Grandcour qui affirmait, non sans raison, que ce qui clochait le plus dans notre troupe, si digne d'éloges à tant d'égards, était le commandement subalterne.

Aujourd'hui le Conseil Fédéral, reconnaissant le bien-fondé de cette opinion qui était d'ailleurs celle du regretté commandant de corps Sarasin, se base sur elle pour proposer la prolongation de la période d'instruction initiale et il faut espérer que cette nouvelle, sur laquelle on ne possédait jusqu'à maintenant que de vagues renseignements, sera accueillie favorablement par la population qui aura ainsi une belle occasion d'affirmer son attachement à l'armée.

Il est de toute évidence que la tactique moderne a fait de l'infanterie spécialement, une arme dont l'utilisation repose sur des conceptions totalement différentes de celles d'avant-guerre et que le fusilier, du simple tireur qu'il était auparavant, est devenu un combattant individuel dans toute l'acception du terme, auquel on demande beaucoup de force morale, ainsi que d'habileté à tirer parti du terrain et à saisir la situation. A côté de ce dernier, on trouve en outre actuellement le fusilier-mitrailleur, le mitrailleur, le canonnier d'infanterie et le servant du lance-mines qui sont des spécialistes maniant des engins de première importance et qui doivent malgré cela posséder presque toutes les connaissances du fusilier, sans quoi la collaboration entre les différentes subdivisions auxquelles ils appartiennent serait malaisée et même quasi impossible.

Tout ceci milite donc en faveur de la prolongation de l'école de recrues, mais il y a encore un point très important qui pèse de tout son poids dans la balance et, ainsi que nous l'avons dit précédemment, il s'agit du manque de métier de nos cadres subalternes dans l'exercice du commandement en campagne. On ne saurait faire un grief aux chefs de compagnies, de sections et de groupes de manquer d'aisance dans le terrain, car seule la brièveté de nos périodes d'instruction est responsable de cet état de choses. A l'heure actuelle, l'infanterie combat en formations extrêmement diluées et il va de soi que l'instruction de ces petites formations demande beaucoup plus de temps qu'auparavant; il est par conséquent normal que la période d'instruction initiale, pendant laquelle soldats, chefs de groupes, de sections et de compagnies apprennent leur métier pratique, soit d'une durée correspondant aux nouvelles exigences. C'est pourquoi cette réforme s'imposait sans contestation possible.

Par contre, les cours de répétition resteront de la même durée que jusqu'à maintenant et les écoles de sous-officiers et d'officiers seront réduites. On obtiendra ainsi une réduction des cours théoriques et une prolongation des exercices pratiques.

Nous donnons ci-dessous un tableau comparatif de la durée des cours actuels et des cours futurs, par le-

quel on se rendra compte que le nouveau sacrifice demandé n'est point si conséquent que l'on pouvait se l'imaginer selon les bruits sans fondement qui circulaient jusqu'à ces derniers jours.

Services à faire pour devenir caporal:

	Infant.		Caval.		Artill.		Génie		Aviat.	
	a.	n.	a.	n.	a.	n.	a.	n.	a.	n.
Ecole de recrues . . .	67	90	92	104	77	90	67	76	77	76
Ecole de sous-off. . .	21	14	37	27	37	21	37	34	37	34
Cours de répét. en sus	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ecole de recrues comme cpl.	67	90	92	104	77	90	67	76	77	76
Total	167	194	221	235	191	201	171	186	191	186
Différence	+27		+14		+10		+15		-4	

	Serv. de santé		Subsistances		Serv. Auto-mot.		Train	
	a.	n.	a.	n.	a.	n.	a.	n.
Ecole de recrues . . .	62	62	62	62	77	76	62	62
Ecole de sous-off. . .	22	27	22	34	37	34	22	34
Cours de répét. en sus	11	—	12	—	—	—	12	—
Ecole de recrues comme cpl.	62	62	62	62	77	76	62	62
Total	157	151	158	158	191	186	158	158
Différence	-6		—		-5		—	

Services à accomplir pour devenir officier:

	Infant.		Caval.		Artill.		Génie		Aviat.	
	a.	n.	a.	n.	a.	n.	a.	n.	a.	n.
Ecole de recrues . . .	67	90	92	104	77	90	67	76	77	76
Ecole de sous-off. . .	21	14	37	27	37	21	37	34	37	34
Cours de répét. en sus	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ecole de recrues comme cpl.	67	90	92	104	77	90	67	76	77	76
Ecole d'officiers . . .	82	55	82	83	107	104	107	83	107	104
Ecole de recrues comme lt.	67	90	92	104	77	90	67	76	77	76
Total	316	339	349	422	336	350	345	345	375	366
Différence	+23		+73		+14		—		-9	

	Serv. de santé		Subsistances		Serv. Auto-mot.		Train	
	a.	n.	a.	n.	a.	n.	a.	n.
Ecole de recrues . . .	62	62	62	62	77	76	62	62
Ecole de sous-off. . .	22	27	22	34	37	34	22	34
Cours de répét. en sus	—	—	12	—	—	—	12	—
Ecole de fourriers . . .	—	—	—	34	—	—	—	—
Ecole de recrues comme cpl.	—	—	62	62	77	76	62	62
Ecole d'officiers . . .	47	55	62	55	62	83	62	55
Cours de magasin comme lieutenant.	—	—	13	—	—	—	—	—
Ecole de recrues comme lieutenant.	62	62	62	62	77	76	62	62
Total	193	206	295	309	330	345	282	275
Différence	+13		+14		+15		-7	

Ajoutons encore que cette réforme entraînera une augmentation de dépenses de 1,5 à 2 millions par an, qui seront d'ailleurs compensés par les économies qu'il sera possible de réaliser lorsqu'on s'attaquera à la seconde étape de la réorganisation de l'armée.

Petites nouvelles

Un arrêté fédéral a chargé le Département Militaire d'établir provisoirement et par étapes, dans la mesure des cadres et des troupes instruites et du matériel disponible, un certain nombre d'unités d'infanterie lourde, c'est-à-dire munies de canons et de lance-mines. Les soldats portent comme insigne une grenade noire brodée sur la patte de la manche.

La première école de recrues pour armes lourdes d'infanterie a pris fin le 28 avril. Une seconde école pour recrues des 1^{re} et 2^{me} divisions a commencé le 30 mai à Liestal, où le nouveau champ de tir de Seltisberg est aménagé en conséquence. Une troisième école aura lieu du 5 septembre au 10 novembre à Lucerne pour les recrues des 5^e et 6^e divisions. Cette école sera précédée d'une école de sous-officiers à Liestal. Ces écoles sont considérées comme cours d'essais.

★

A fin décembre de l'année dernière, le corps des gardes-frontière avait un effectif total de 18 officiers, 409 sous-officiers, 1330 gardes-frontière, et 210 recrues. En comparaison de l'année précédente, il y a augmentation de 1 officier et de 134 sous-officiers, gardes-frontière et recrues. Cette augmentation est due aux mesures spéciales qu'il a fallu prendre en raison de nombreuses violations de frontière et des incidents qui se sont déroulés à la frontière nord.

Vu les exigences spéciales du service en montagne, un cours de guides a de nouveau été organisé dans la région

d'Arolla et du grand St-Bernard. Un cours de perfectionnement pour les officiers et gardes-frontière, attribués aux bureaux du corps des directions d'arrondissement, a fourni à la direction générale des douanes l'occasion de traiter diverses questions se rapportant à l'organisation du service et a notamment permis d'adapter l'emploi des hommes et des moyens auxiliaires à l'évolution constante de la situation.

★

Le Conseil Fédéral a pris un arrêté sur l'augmentation des unités cyclistes de l'armée. Actuellement, près de 830 recrues cyclistes sont ainsi exercées chaque année au lieu de 725.

L'augmentation du nombre des compagnies doit s'effectuer de façon que l'an prochain trois nouvelles compagnies soient créées et dans deux ans de nouveau trois autres.

Désormais les groupes de cyclistes, au lieu d'être formés de quatre compagnies, comprendront quatre à six compagnies d'élite qui, en cas de mobilisation, ne seront pas comprises dans les compagnies appelées avec les divisions. Les dispositions de l'organisation des troupes seront modifiées par la suite de façon que l'on puisse former 24 compagnies de cyclistes d'élite.

★

Nos aviateurs militaires souhaitent depuis longtemps un nouvel uniforme. Non par caprice ou par désir de changement, mais pour être plus à l'aise dans leurs mouvements au cours des vols. Il importe beaucoup, en effet, qu'ils ne soient entravés par rien dans leur liberté d'action. Or, le col montant de l'uniforme actuel les gêne notablement. C'est pourquoi ils réclament le col rabattu des troupes de marine qui laisse entièrement libre le cou et ne limite en rien les mouvements de la tête. Ce désir est absolument justifié et il pourrait être exaucé sans frais trop considérables, du fait qu'actuellement les pilotes et observateurs militaires sont tous officiers.

Le DMF étudie la question depuis longtemps déjà. Il serait temps qu'une décision fut prise.

★

Le Conseil Fédéral a donné son approbation au message et au projet d'arrêté fédéral concernant la défense passive de la population contre les attaques aériennes. Le projet stipule, principalement, que la Confédération prépare et met en œuvre, à côté de la défense militaire contre avions (défense active) des mesures destinées à préserver la population civile des effets de produits chimiques ou similaires employés dans des attaques aériennes (défense passive). Incombent notamment à la Confédération: a) la direction supérieure de la protection aérienne passive; b) la promulgation de prescriptions uniformes; c) l'instruction du personnel supérieur; d) la surveillance de la fabrication et de l'importation du matériel de protection aérienne de tous genres; e) le contrôle des mesures à prendre dans les cantons.

Chaque canton organise la protection aérienne passive dans son territoire conformément aux ordonnances fédérales et pourvoit à la mise en œuvre des mesures de caractère local. Les frais de la protection aérienne passive sont en principe à la charge des cantons et des communes. La Confédération supporte les charges suivantes: a) les frais de protection de son personnel, ainsi que de ses établissements; b) les frais de la commission fédérale pour la protection contre les gaz; c) les frais d'instruction du personnel supérieur; d) la livraison à prix réduits du matériel de protection contre les gaz destiné au personnel de la protection aérienne local; e) les subventions aux frais de cours d'instruction cantonaux.

Le Conseil Fédéral demande l'ouverture d'un crédit de 840,000 fr. destiné à couvrir les frais occasionnés par la préparation et l'introduction de la protection aérienne passive et qui devra être porté au compte des crédits supplémentaires de 1934. L'arrêté a été déclaré urgent.

★

Le général Valle, sous-secrétaire d'Etat à l'aviation en Italie, a fait une déclaration relative aux dépenses réelles qui ont été occasionnées par le voyage de l'escadre du général Balbo. D'après cette déclaration, l'ensemble des frais se serait élevé à 7 millions 442,000 liras. Cette somme est donc bien au-dessous des 100 millions qui avaient été indiqués par de nombreuses critiques comme ayant été dépensés pour ce raid.

Malgré cela il nous semble que l'on est très riche en Italie! A noter que l'essence, l'huile et les autres combustibles ont été fournis gratuitement, à titre de publicité, par les fabricants.

De plus le général Valle a déclaré que dans le courant de l'année 1933, les 100 escadres aériennes italiennes avaient accompli plus de 140,000 heures de vol.